



L'agriculture

La France se distingue en Europe par le poids d'une histoire agricole qui a fondé un paysage riche et complexe. Phénomène le plus marquant des dernières décennies, l'intensification de l'agriculture a eu des impacts négatifs importants sur l'environnement. Les années 1992-1993 auront été marquées par la réforme de la politique agricole commune (PAC). Engagée au niveau européen le 21 mai 1992, elle a pour but de

maîtriser la production, en modifiant notamment le régime et les conditions d'attribution d'aides. Elle est assortie, au niveau national, de mesures dites d'accompagnement. Sa mise en œuvre a permis de relancer le débat « agriculture-environnement ». Des mesures concrètes voient le jour, qui tentent de concilier davantage ces deux termes. Elles restent toutefois en décalage par rapport à l'ampleur de l'évolution en cours.

1 UN MODÈLE AGRICOLE EN CRISE

En quelques décennies, l'agriculture française s'est illustrée par ses résultats spectaculaires, sur le plan de la production. Pourtant aujourd'hui, la crise agricole et la montée des problèmes et des préoccupations pour l'environnement bousculent le modèle sur lequel elle avait bâti sa réussite.

Une empreinte agricole considérable

Avec 306 922 km², la surface agricole utile (SAU) couvre près de 56 % du territoire national, ce qui place

notre pays au milieu du peloton communautaire (la moyenne est voisine de 59 %). En termes absolus, en revanche, la France et l'Espagne tiennent la tête du classement avec chacune 22 % de la surface agricole européenne (Union européenne).

Sur la dernière décennie, la SAU a eu tendance à diminuer, de façon à la fois modérée et régulière (environ 3,6 % en dix ans). La déprise agricole est donc à ce jour moins importante que ne le laissent présager certaines projections.

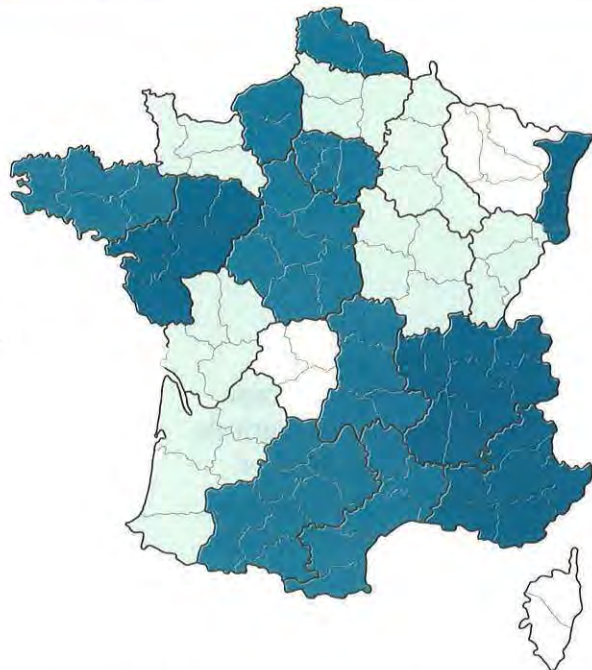
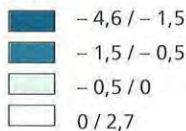
Selon les régions, toutefois, l'évolution a été diversement marquée. L'Ouest, le Centre et le Sud-Est connaissent une régression plus soutenue que le Sud-Ouest et la bordure orientale du bassin parisien.

Ce léger recul des surfaces agricoles s'est effectué au profit de différentes catégories d'occupation du sol, au nombre desquelles l'urbanisation et le boisement tiennent la première place. Les friches occupaient quant à elles 5 930 km² en 1991 (soit 1 % du territoire). Elles augmentent au rythme très modéré de 1 % par an (*cf. chapitre « L'occupation des terres et le paysage »*).

Un secteur transformé

L'importance de l'agriculture diminue régulièrement dans notre pays. La contribution de cette branche d'activité au PIB marchand est passée de 7 % en 1970 à 3 % en 1992. Dans le même temps, la part des actifs agricoles ramenée à

Taux d'évolution des sols agricoles utilisés entre 1982 et 1990



Source : Ifen d'après ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES), enquête Teruti.

Évolution régionale du territoire agricole

L'agriculture

la population active totale passait de 9,3 % (1975) à 5,8 % (1990). La France se situe au voisinage de la moyenne communautaire (2,43 % du PIB et 6,2 % des actifs), faisant l'interface entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud.

Cette évolution traduit une mutation très profonde de la société et de l'agriculture, qu'a amplifiée à partir de 1957 une politique communautaire très volontariste. La politique agricole commune (PAC) a cherché à assurer l'autosuffisance

alimentaire à un prix acceptable pour les consommateurs, tout en garantissant un certain niveau de revenu aux agriculteurs. L'organisation commune de marchés sur laquelle se sont greffées, sur le plan national, les actions de restructuration et de modernisation des exploitations agricoles ont permis d'atteindre rapidement les objectifs assignés, tout au moins les premiers d'entre eux. Ces résultats n'ont été obtenus qu'au prix de la spécialisation des exploitations

agricoles et des territoires ruraux, de l'intensification de la production, de l'augmentation de la productivité du travail avec diminution corrélative de la population agricole.

Le poids de l'agriculture biologique est faible. On estime à 3 600 le nombre d'agriculteurs répondant en France au label AB (agriculture biologique), pour une surface de 90 000 hectares et un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs en 1991.

Les biocarburants

La filière biocarburants prend corps. Stimulée par la réforme de la PAC, la jachère industrielle aura concerné majoritairement, en 1992, les cultures énergétiques : 45 500 hectares, soit plus de 60 % du total emblavé. Ces cultures énergétiques alimentent les deux filières classiques : la filière bioéthanol et ses dérivés – à laquelle se rattache l'Etbe (éthyl-tertio-butyl-éther) – et la filière huiles végétales et leurs dérivés – à laquelle se rattache le diester. Préconisée par le rapport Lévy remis en février 1993, l'Agence pour la valorisation des cultures énergétiques (ANVCE) s'est mise en place. Elle est chargée de coordonner et de financer la recherche sur les valorisations énergétiques et non alimentaires des produits agricoles.

Le débat sur les biocarburants a été vif et n'est pas clos. Adversaires et partisans bataillent sur les mêmes terrains : l'économique, le social et l'écologique.

Sur le plan économique, deux arguments ont été avancés. Les

biocarburants, en fournissant une énergie renouvelable, sécurisent l'approvisionnement et allègent d'autant notre facture pétrolière. Mais il y a un revers à la médaille. La rentabilité énergétique est faible (sauf à trouver d'autres valorisations aux sous-produits non utilisés) et le coût de fabrication est élevé : favoriser le développement des biocarburants a nécessité une défiscalisation conséquente. Par ailleurs, les « tests de consommation » sont encore peu nombreux pour mesurer tous les effets du carburant sur les véhicules, leur performance, leur longévité...

Sur le plan social, on a voulu y voir un moyen de maintenir une activité agricole, et donc une fonction sociale : celle des agriculteurs. En développant les biocarburants, on lutterait contre la désertification des campagnes. Cet objectif est sans doute exagéré. Les zones où les risques de déprise sont les plus grands ne sont pas celles où potentiellement peut se développer, de

manière compétitive, ce type d'orientation.

Mais c'est probablement le débat écologique qui est le plus complexe. L'existence d'un couvert végétal lié à une culture énergétique limite certains risques de pollution que l'on pourrait observer en cas de jachère nue. La mise en culture maintient par ailleurs un paysage ouvert. Enfin, les émissions issues de la combustion sont moins chargées en poussières et donc d'une nocivité moindre. Mais, répondent les détracteurs, une culture industrielle va stimuler le comportement productiviste habituel. Sauf à adopter un code de bonne conduite, l'augmentation inévitable des apports en produits phytosanitaires ou en engrais peut présenter des risques pour les milieux. Par ailleurs, les fumées contiennent des gaz à fort indice d'effet de serre. En définitive, le choix a été politique. Il n'a pas pu s'appuyer sur un solide bilan, à la fois écologique, économique et énergétique.

Une crise patrimoniale

L'agriculture souffre paradoxalement de son propre succès. Le degré d'autosuffisance de la CEE était, en 1991, de 120 % pour les céréales (dont 132 % pour le blé), 114 % pour la viande bovine et 134 % pour le sucre. La gestion des excédents ainsi générés devient de moins en moins tenable. Le Fonds européen affecté au soutien des marchés (Feoga section garantie) a triplé entre 1981 et 1992 pour atteindre 33 milliards d'écus (environ 220 milliards de francs), dont 18 % sont consacrés aux céréales.

Ce contexte budgétaire tendu a conduit la Communauté européenne à engager, le 21 mai 1992, une réforme de sa politique agricole. Son principe vise à substituer au soutien des prix un soutien au revenu des exploitations agricoles, tout en subordonnant celui-ci à une obligation de limitation des productions. C'est dans ce cadre que s'est développé, en France, le gel des terres. Il a concerné 605 000 hectares en 1992 et 1,8 million d'hectares en 1993, qu'il s'agisse de la jachère obligatoire pour donner droit à l'indemnité compensatrice (elle concerne alors 15 % de la surface en céréales, oléagineux et protéagineux) ou du gel volontaire sur cinq ans.

Cependant, la crise que traverse l'agriculture et à laquelle tentent de faire face les mesures évoquées précédemment, n'est pas seulement quantitative (au sens où sa résolution passe par une gestion du phénomène des excédents agricoles), mais bien qualitative. On ne peut plus

poser la question du devenir de la production agricole sans la replacer dans un cadre non seulement social mais également environnemental. Car le développement agricole s'est opéré souvent au détriment de certaines ressources (érosion des sols, pollution des eaux, diminution de la diversité génétique) ou de certains milieux (régression et appauvrissement d'habitats faunistiques ou floristiques, banalisation des paysages).

Si les réponses politiques ouvrant les voies d'une gestion durable sont en germe, elles continuent de se heurter à plusieurs types de difficultés. La prise de conscience des enjeux agri-environnementaux reste encore à acquérir ou à conforter, sur les plans national et international. La complexité des phénomènes en jeu en limite également une claire appréhension. Le récent débat sur les biocarburants en offre un exemple.

2 INTENSITÉ DES PRESSIONS AGRICOLES

Dans le contexte actuel, les pressions de l'agriculture sur l'environnement restent fortes en intensité et multiples en nature.

La ressource en eau

L'impact de l'agriculture sur l'environnement se mesure à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs.

Drainage et irrigation : une croissance ralentie

La superficie drainée est passée en vingt ans de 603 000 hectares à 2,4 millions d'hectares (1990). Cette croissance soutenue s'est infléchie avec la mise en place de la nouvelle PAC. De plus de 100 000 hectares par an, le rythme est tombé à 54 000 hectares en 1991 et 39 000 hectares en 1992 (source : Sned).

La tendance est sans doute moins nette du côté de l'irrigation. La superficie irrigable française, 2,1 millions d'hectares, a crû au rythme moyen de 50 000 hectares par an sur la période 1979-1988. Entre 1988 et 1990, on comptabilise 300 000 nouveaux hectares. Les surfaces effectivement irriguées, légèrement inférieures, étaient de 1,5 million d'hectares en 1990. L'effet PAC semble être plus contrasté selon les régions.

Pour l'environnement, ces aménagements se traduisent souvent par :

- la baisse du niveau des nappes et des ressources en eaux superficielles ; l'irrigation de 50 hectares de maïs représente, en moyenne, la consommation annuelle de 1 500 habitants ;
- la diminution générale de la surface toujours en herbe (STH) ;
- la destruction de milieux semi-naturels (Marais poitevin, val de Saône).

La pollution des eaux par les engrais agricoles

Les pollutions agricoles sont de deux types. Les pollutions ponctuelles sont attribuables à des rejets d'ef-

L'agriculture

Évolution des superficies irriguées et drainées ⁽¹⁾

	1979	1988	1990
Surfaces irrigables	1 325 227	1 796 469	2 099 652
Surfaces irriguées	800 553	1 146 988	1 484 789
Surfaces drainées	943 107	2 083 957	2 453 000

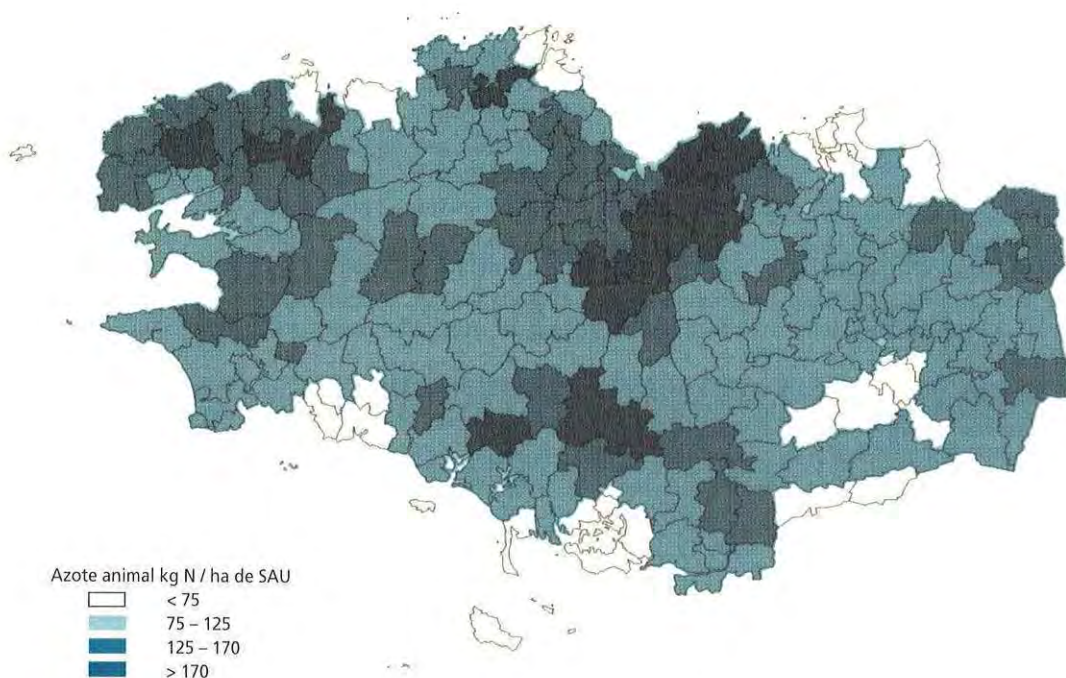
(1) En hectares.

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES) 1979, recensement général de l'agriculture 1988, enquête structure 1990.

fluents arrivant directement dans l'eau, que ce soit à partir des installations pour le stockage des déjections animales, ou au cours de leur transport. Moyennant des équipements adaptés, elles pourraient être éliminées. Les pollutions dif-

fuses se produisent à partir des terres agricoles par ruissellement ou infiltration. Elles sont le fait essentiellement d'une surfertilisation. Celle-ci peut être liée à un chargement animal trop élevé sur la surface d'épandage (excédent structu-

rel) ou bien à des apports surdosés d'engrais de synthèse. Le retournement d'une prairie, une jachère pratiquée sans culture intermédiaire ou un sol laissé longtemps nu après récolte peuvent également contribuer à l'aggravation de la



Cette carte tient compte des apports en azote des élevages (tous cheptels et quel que soit le mode de conduite).

Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Derf, SCEES), Cemagref, 1993.

Disponibilité en azote d'origine animale en Bretagne

La consommation d'azote en France et dans quelques pays d'Europe⁽¹⁾

	Effluents d'élevage				Engrais de synthèse				Total	
	1963	1975	1985	1990	1963	1975	1985	1990 ⁽³⁾	1985	1990
Bretagne	62	99	121		24	59	87	107	208	
Pays de la Loire ⁽²⁾	44	63	70		16	40	66	84	136	
Auvergne	45	54	50		5	21	27	29	77	
Île-de-France	15	12	8		59	101	166	141	174	
France			46	46			81	95	127	141
Allemagne			73,5	63			125	115	199	178
Belgique			222	238			159	155	381	398
Danemark ⁽⁴⁾			100	100			144	133	244	233
Pays-Bas			232	214			250	205	482	419
Royaume-Uni			74	77			114	128	188	205

(1) En kilogrammes par hectare fertilisable.

Source : (2) Corpen (1987) – (3) Syndicat national de l'industrie des engrais : Moyenne des exercices 89/90-90/91, optique livraison – (4) J. Sebillotte (1993), *Communication au carrefour de l'alimentation* (à paraître).

pollution par les nitrates. La diminution de la pollution indirecte exige des modifications notoires dans les pratiques agricoles. Celles-ci sont souvent longues à faire adopter (cf. chapitre « Les eaux continentales »).

Divers travaux, réalisés notamment sous l'égide du Corpen (Comité d'orientation pour la réduction de la pollution de l'eau par les nitrates et les

phosphates provenant de l'activité agricole), ont tenté d'évaluer la quantité d'azote répandue à l'hectare fertilisable. Des comparaisons internationales établies dans le cadre de la conférence de la mer du Nord montrent la position très raisonnable de la France face à ses partenaires. Toutefois, notre pays présente de fortes disparités. Les niveaux bretons s'approchent de ceux de la Belgique ou des

Pays-Bas. Par ailleurs, certains pays marquent un fléchissement des quantités épandues.

L'agriculture contribue également à la pollution par le phosphore, par ruissellement ou érosion. Responsable de l'eutrophication des eaux superficielles, le phosphore ne présente pas, à la différence des nitrates, de risques pour la santé. Dans ce domaine, il semble que les sources d'origine non agricole

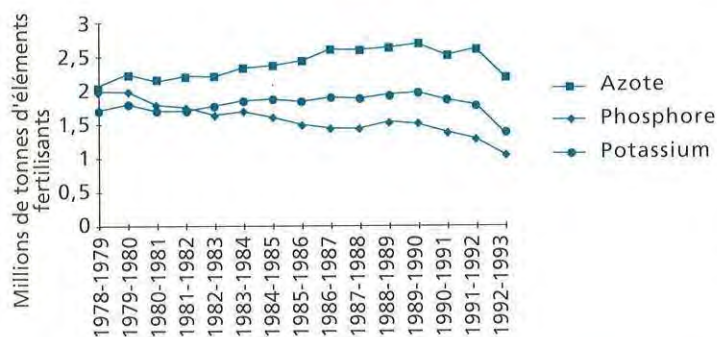
La consommation de phosphore dans quelques pays d'Europe ⁽¹⁾

	Effluents d'élevage		Engrais minéral		Total	
	1985	1990	1985	1990	1985	1990
Allemagne	22,3	15	25,2	18,7	47,5	33,7
Belgique	50	50	27	25	77	75
Danemark	20	20	17	12	37	32
Pays-Bas	10	10	18	16	28	26
Royaume-Uni	17	18	18	17	35	35
France	10	10	24,2	23,3	34,2	33,3

(1) En kilogrammes par hectare fertilisable.

Source : J. Sebillotte, groupe de travail de la Conférence de la mer du Nord, 1993.

L'agriculture



Source : Ifen d'après la Fédération nationale de l'industrie des engrais.

Évolution des livraisons d'engrais en France de 1978 à 1993

soient plus importantes que les sources d'origine agricole.

Après une phase de croissance régulière, la consommation d'engrais a tendance à régresser depuis la campagne 1989-1990. Sur la dernière campagne 1992-1993, la consommation d'azote se situe à son niveau de 1979. Toutefois des disparités subsistent à l'échelle locale.

Voir carte 10, *La fertilisation azotée*, p. 379.

Les produits phytosanitaires : des inconnues

Globalement, le volume de pesticides utilisé a été multiplié par 8 entre 1959 et 1990. Cette

augmentation spectaculaire s'est donc effectuée à un rythme plus élevé que pour l'ensemble des consommations intermédiaires (6 % par an entre 1980 et 1989 pour les premiers, contre 2 % sur la même période pour les secondes). À partir de 1990, on note un renversement de tendance.

Les matières actives n'ont cessé d'évoluer. Elles ont acquis un spectre plus étroit et une efficacité plus grande. Pour les herbicides, l'apparition en 1984 des sulfonyles a permis aux agriculteurs de travailler avec des doses de quelques grammes à l'hectare. Dans le domaine des insecticides, l'interdiction de la

totalité des organochlorés en 1972 a conduit à leur remplacement par les organophosphorés puis par les pyréthrinoides. La pollution des eaux par les pesticides est suivie pour certains composés seulement, comme l'atrazine, dont l'usage est très répandu. Le bilan provisoire du contrôle sanitaire effectué par les Ddass en 1991 (et portant sur l'ensemble des habitants de 74 départements), laisse apparaître que 74,4 % de la population suivie a été desservie par une eau dont la teneur maximale en atrazine était inférieure à 0,1 µg/l (limite réglementaire du décret 89-3). La teneur de 2 µg/l (valeur recommandée par l'Organisation mondiale de la santé) a été dépassée pour 1,2 % de la population suivie.

La gravité de ces pollutions reste difficile à évaluer. La multiplicité et la complexité des produits (environ 500 composés), leur teneur difficilement décelable et le fait que les meilleurs spécialistes de cette chimie soient les firmes productrices de phytosanitaires elles-mêmes rendent, en effet, la tâche ardue. Le Corpen a vu depuis 1993 ses

L'évolution de la consommation de pesticides en France ⁽¹⁾

	1990	1991	1992
Insecticides	7 718	7 096	6 110
Fongicides	41 514	55 565	44 786
Herbicides	37 429	33 713	27 281
Autres	11 040	7 062	6 532
Total	97 101	103 434	84 709

(1) En tonnes de matière active entrant dans la composition des produits antiparasitaires.

Source : Union des industries pour la protection des plantes.

La consommation de pesticides en Europe

	Année	Insecticides	Fongicides	Herbicides	Autres pesticides	Pesticides total
Belgique	1989	1 313	2 626	5 307	400	9 664
Danemark	1991	146	146	1426	2 896	4 660
France ⁽¹⁾	1991	7 096	55 565	33 713	7 060	96 374
Allemagne	1990	1 525	10 985	16 957	3 679	33 146
Grèce	1989	2 844	1 925	3 031	300	8 151
Irlande	1991	162	535	1 097	121	1 915
Italie	1989	10 744	57 088	10 566	12 680	91 078
Pays-Bas	1989	745	4 052	3 330	11 019	19 146
Portugal ⁽²⁾	1988	2 700	12 870	5 000	1 000	21 570
Espagne ⁽³⁾	1989	52 754	29 011	20 342	32 043	134 150

Il est difficile d'obtenir les données précises sur la consommation de pesticides. Les quantités consommées sont appréciées à partir des ventes, ce qui néglige l'importance des stocks ainsi que les quantités non utilisées mais périmées. En outre, les produits sont très hétérogènes et leur toxicité fortement variable. Un kilogramme de matière active représente une écotoxicité variable suivant la nature du produit. La séparation des pesticides en 4 groupes de produits constitue donc un compromis de classification.

(1) Le total présenté ici comprend les principaux produits qui assurent plus de 80 % du tonnage utilisé. Le chiffre sur les fongicides comprend les spécialités à base de cuivre et de soufre mais non le soufre en l'état.

(2) Les données se rapportent au poids total du produit préparé.

(3) Les données comprennent des estimations qui sont basées sur le poids total de produit préparé.

Sources : OCDE d'après FAO, annuaires statistiques nationaux, CEE, PNUE.

La consommation de pesticides en Europe

De grandes variations dans l'utilisation de pesticides existent au sein de l'Union européenne. Les herbicides sont utilisés en grandes quantités dans plusieurs régions du Nord, reflétant les conditions biocli-

matiques et les types de culture. Dans le Sud, où la viticulture et le maraîchage sont plus marqués, les fongicides sont plus intensément utilisés.

En valeur absolue, la France se place en Europe parmi les plus

gros consommateurs de pesticides. En valeur relative, les Pays-Bas et l'Italie ont la consommation la plus forte par hectare de surface agricole utile.

prérogatives élargies aux produits phyto sanitaires.

Les milieux naturels

Parmi les milieux agricoles présentant un important patrimoine naturel figurent essentiellement les marais, les prairies naturelles, les pelouses, les landes et les garrigues. Ils offrent néanmoins des res-

sources fourragères plus ou moins faibles et leur exploitation est relativement contraignante. On observe dès lors deux types d'évolution, qui l'une comme l'autre aboutissent à leur dégradation : l'abandon ou l'intensification. Même si globalement la déprise agricole reste modeste, elle peut localement revêtir un caractère préoccupant. Avec elle régressent des espèces symboliques comme le

râle des genêts, le tétras-lyre ou l'aigle de Bonelli, mais également tout un cortège d'espèces plus modestes. Inversement, l'intensification agricole peut générer des dégradations considérables. Drainage et retournement des prairies font disparaître les cortèges faunistiques et floristiques. L'apport d'engrais est un processus discret qui peut déjà constituer une menace pour certaines espèces. Ainsi a-t-on

mis en évidence que la fumure intensive d'une prairie sèche calcicole peut faire chuter le nombre d'espèces végétales de 65 à 30, les 30 dernières étant aussi les plus communes ailleurs. De même, l'impact des pesticides sur l'environnement est incontestable. Si certaines espèces messicoles résistent assez bien aux herbicides (*Speculum pecten-veneris*, *Specularia speculum*), voire s'étendent en développant des résistances (*Torilis nodosa*), des dizaines d'espèces sont devenues rares, très rares, voire ont disparu. Des espèces comme *Delphinium sp.* ou *Adonis sp.* sont également très menacées.

Les paysages

L'évolution des structures agricoles a une incidence déterminante sur la richesse et la diversité des paysages. On peut ainsi lui imputer la régression importante des haies, des arbres épars et des bosquets. On évalue à plus de 400 000 hectares la superficie de cette « forêt interstitielle » perdue entre 1960 et 1990, dont

144 000 durant les neuf dernières années, sur un total de 1,3 million d'hectares en 1990.

En outre, 536 000 kilomètres de haies boisées ont disparu entre les deux derniers cycles de l'inventaire forestier national, dont 70 000 dans les Côtes-d'Armor et 54 000 dans le Finistère (Pointereau, 1992). Les remembrements jouent un rôle important dans cette évolution. Simultanément, ils peuvent avoir des effets importants sur l'érosion des sols ou les régimes hydriques.

Des réponses commencent à être données : plantations nouvelles (5 000 kilomètres de haies durant ces quinze dernières années), classement, acquisition et protection (notamment grâce à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles) (cf. chapitre « L'occupation des terres et le paysage »).

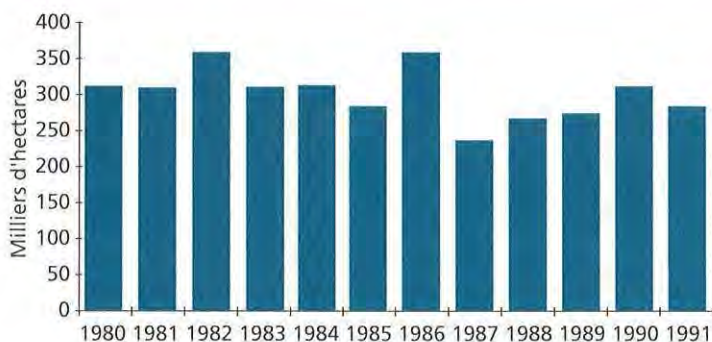
La ressource génétique

La recherche d'une productivité accrue a des impacts considérables sur la diversité géné-

tique végétale et animale. Chez les plantes, l'érosion génétique provoque une diminution du nombre d'espèces cultivées et de la diversité de la gamme variétale au sein d'une même espèce, et une régression de la variabilité interne aux variétés progressivement constituées de lignées pures ou d'hybrides de première génération. Pour les animaux domestiques, la tendance est la même, à un rythme moins marqué. Ainsi, sur les 32 races bovines françaises, 5 représentent à elles seules 93 % du cheptel. La moitié des effectifs est constituée par la FFPN-Holstein. Cette évolution est autant due à l'homogénéisation des systèmes de production qu'à la disparition de certains usages (comme la traction animale). La généralisation de techniques comme l'insémination artificielle ou la sélection d'embryons après fécondation *in vitro* contribue à prolonger la course aux performances tout en amenuisant la variabilité génétique des troupeaux.

Dans le domaine végétal, il existe une vingtaine de vergers conservatoires non compris ceux de l'Inra dont huit agréés par l'Association française de conservation des espèces végétales (AFCEV). Les entreprises de sélection et d'amélioration des plantes consentent des moyens très importants à la constitution de collections de travail.

Il reste que tout ne peut pas être pris en compte par des intérêts privés. Pour les animaux, de nombreuses initiatives récentes sont à souligner, comme la sauvegarde du boudet du Poitou, l'utilisation de la chèvre de Rove pour l'entre-



Source : ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DERF).

Évolution des surfaces remembrées annuellement de 1980 à 1991

tien des sous-bois méditerranéens et du mouton d'Ouessant pour la gestion de la réserve des Glénans.

L'agriculture constitue un vaste terrain de développement pour le domaine des biotechnologies en général et du génie génétique en particulier. L'environnement peut en tirer des avantages avec, par exemple, ces variétés végétales génétiquement résistantes à certaines maladies ou capables de fixer de l'azote, permettant ainsi de diminuer les doses de pesticides ou de fertilisation azotée. À l'inverse, des risques existent avec les disséminations dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Les directives communautaires sur l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés et sur la dissémination volontaire de gènes dans l'environnement ont été intégrées au droit français par la loi du 13 juillet 1992. La commission du génie biomoléculaire, rattachée au ministère de l'Agriculture, assure en France la surveillance des activités de production à des fins de recherche ou de mise sur le marché des OGM. En 1992, elle a examiné 24 dossiers traitant, au stade de recherche, de plantes transgéniques.

3 VERS UNE AGRICULTURE DURABLE ?

Le développement d'une agriculture durable résultera de la convergence entre les politiques agricoles et les politiques

de l'environnement. Sur ce point, l'amorce d'un virage peut être notée au plan communautaire au cours des années 1992 et 1993, même si elle reste encore ténue. Quoi qu'il en soit, l'évaluation des mesures envisagées ne pourra s'appréhender qu'avec le temps.

La mise en place du règlement agri-environnemental

La réforme de la politique agricole commune n'obéit pas à des motivations de protection de l'environnement. Elle peut même susciter des inquiétudes si la maîtrise des productions s'accompagne de leur concentration territoriale. Aussi les mesures concernant l'organisation des marchés ont-elles été complétées par le règlement 2078/92/CEE, dit « agri-environnemental ».

Un règlement plus ancien avait suscité la mise en place en France de procédures « Ogaf-Environnement ».

Limitées à de petites zones agricoles présentant un enjeu environnemental fort (présence d'un biotope rare, pollutions excessives d'origine agricole, risques de déprise ayant de fortes répercussions paysagères), ces procédures prévoyaient de rémunérer les agriculteurs qui acceptaient de manière volontaire l'adoption de pratiques adaptées au maintien en l'état ou à la restauration du milieu naturel. Le règlement 2078/92/CEE confirme et amplifie cette orientation.

La France y a ajouté des mesures nationales, dont la « prime à l'herbe », des plans de développement durable et des programmes zonaux. La prime à l'herbe est avant tout un appui à une filière relativement défavorisée, notamment après la chute du prix des céréales qui profite à l'élevage intensif. Son impact sur le maintien de la biodiversité des prairies naturelles est discuté, une forte marge d'intensification étant permise. Les plans de développement durable veulent remettre en question l'ensemble d'un système d'exploitation pour l'orienter vers un modèle considéré comme « durable » sur un plan économique, social et environnemental. La procédure concerne, pour 1993-1994, environ 750 exploitations sur 37 sites. Aucune évaluation n'est encore possible.

Les programmes zonaux pluriannuels traitent de la protection des points de captage des eaux, de la réduction des intrants, de la reconversion des terres arables en herbages. Ils prévoient la reconversion à l'agriculture biologique, l'extensification de l'élevage, la protection des races menacées de disparition, la protection et la gestion de la faune et de la flore par le gel des terres sur le long terme, et la formation professionnelle.

La politique de l'environnement et l'agriculture

La directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991, ou directive Nitrate, incite les États

membres à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour maintenir, ou retrouver, des taux de nitrate acceptables dans les eaux. Cette directive a été transposée progressivement dans le droit français, notamment à travers la loi sur l'eau et ses décrets d'application. En avril 1993 le Corpen a fait des propositions visant à établir la base d'un code national de bonnes pratiques agricoles. L'identification des zones vulnérables, pour lesquelles un programme d'action doit être mis en place, est en cours.

La réglementation applicable aux installations classées agricoles a été réactualisée en 1992. Ces textes prévoient de nouvelles prescriptions techniques pour les porcheries de plus de 450 porcs et étendent la législation des installations classées aux ateliers bovins.

Fin 1992, 90 projets « Ferti Mieux » de conseil et d'expérimentation en fertilisation

raisonnée pilotés par l'Association nationale pour le développement agricole (Anda) étaient recensés ; 16 d'entre eux avaient été pré-labellisés, couvrant une superficie de 360 000 hectares et s'adressant à 7 000 agriculteurs. Tous les départements concernés par des problèmes de pollution des eaux par l'agriculture ont mis en place une ou plusieurs opérations de sensibilisation, voire d'acquisition de référence. La profession a mis en place début 1993 un réseau de fermes modèles (Farre).

L'année 1992 aura été marquée par la mise en place de la directive 92/43 CEE dite directive Habitats. S'inspirant de la directive Oiseaux de 1979, elle en étend le principe et l'application à l'ensemble de la flore et de la faune sauvages ainsi qu'aux habitats. Elle a également pour but de constituer un réseau d'espaces

protégés (Natura 2000). Les milieux « naturels » étant le plus souvent façonnés par des pratiques agricoles ou forestières, on entrevoit les incidences « gênantes » que cette action peut avoir sur les pratiques agricoles. L'enveloppe des fonds communautaires prévus à cet effet (Life Nature) reste très faible.

La recherche agronomique : un début de réorientation

Longtemps attentiste par rapport aux relations agriculture-environnement, l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) s'est doté d'un projet d'établissement qui intègre la gestion de l'espace naturel et de l'environnement. Le programme de recherche Agrotech finalise cette orientation. On retrouve des préoccupations similaires au

Une expérience de réduction des fertilisants et des phytosanitaires en Ile-et-Vilaine

Les centres d'études et de techniques agricoles (Ceta) « culture » d'Ile-et-Vilaine regroupent plus d'une soixantaine d'agriculteurs engagés depuis 1986 dans un effort de valorisation des déjections animales et de diminution des charges en fertilisants ou en pesticides. Les résultats sont positifs pour les agriculteurs comme pour l'environnement. L'azote produit par les élevages est mesuré avec les techniques préconisées par le Cemagref. Les besoins des cultures sont évalués selon le potentiel de chaque parcelle, en considérant en particulier les rendements

déjà obtenus (potentiel agro-climatique). La fertilisation minérale ne doit venir qu'en complément des déjections animales. En 1991, 33 unités d'azote de synthèse ont été intégrés pour le maïs (105 en 1987) et 50 pour le blé (165 en 1990). En 1992, les meilleurs rendements en blé ont été obtenus chez les 25 % d'adhérents qui avaient les charges d'intrants les plus faibles (inférieures à 1 000 francs par hectare). L'objectif premier reste la recherche de l'optimum technico-économique et non l'obtention des meilleurs rendements. Les agriculteurs

sont en effet également les bénéficiaires de ces mesures. La consommation de produits phytosanitaires a ainsi été fortement réduite (diminution des coûts : 320 francs à l'hectare en six ans). La protection par les fongicides est descendue à 300 francs à l'hectare. Le désherbage a vu son coût divisé par deux ; en 1992, il atteint 204 francs en moyenne, mais il est inférieur à 150 francs à l'hectare chez un tiers des adhérents.

Source : Direction régionale de l'environnement de Bretagne.

Cemagref, qui fait du génie de l'environnement un de ses axes stratégiques pour les années à venir.

Actualité juridique

- 2 novembre 1993 : arrêté modifiant l'arrêté du 28 octobre 1975 modifié pris en exécution des articles 3, 5, 6, 10, 11 et 15 du décret 75-996 du 28 octobre 1975 portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution et prévoyant certaines dispositions transitoires applicables aux exploitations d'élevage.
- 8 octobre 1993 : accord entre le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le ministère de l'Environnement et les organisations professionnelles agricoles relatif au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole.
- 27 août 1993 : décret 93-1038 relatif à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.
- 27 juillet 1993 : règlement 2062/93/CEE relatif aux modalités du suivi financier des programmes approuvés au titre du règlement 2078/92/CEE concernant des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace rural.
- 29 juin 1993 : directive 93/57/CEE modifiant les annexes des directives 86/362/CEE et 86/363/CEE concernant la fixation des teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les céréales et les denrées alimentaires d'origine animale.
- 29 juin 1993 : directive 93/58/CEE modifiant l'annexe II de la directive 76/895/CEE concernant la fixation des teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur

et dans les fruits et légumes ainsi que l'annexe de la directive 90/642/CEE concernant la fixation de ces teneurs sur et dans certains produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes et prévoyant l'établissement d'une première liste de teneurs maximales.

- 11 décembre 1992 : loi 92-1283 relative à la partie législative du livre I^{er} (nouveau) du code rural.
- 11 décembre 1992 : décret 92-1290 relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} (nouveau) du code rural.
- 5 novembre 1992 : circulaire relative à la directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. Première désignation des zones vulnérables.
- 13 juillet 1992 : loi 92-654 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et modifiant la loi 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- 30 juin 1992 : règlement 2078/92/CEE concernant des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace rural.
- 17 juin 1992 : loi 92-533 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés.

21 mai 1992 : directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- 11 mars 1992 : circulaire relative au dispositif général de transposition et de mise en application de la directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.
- 11 mars 1992 : accord cadre entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement et relatif à l'intégration progressive dans l'assiette de la redevance aux agences de l'eau des nitrates d'origine agricole.
- 29 février 1992 : arrêtés fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de veaux de boucherie et (ou) de bovins à l'engraissement, les élevages de vaches laitières et (ou) mixtes soumis à autorisation au titre de la protection de l'environnement.
- 29 février 1992 : arrêté fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les porcheries de plus de 450 porcs au titre de la protection de l'environnement.
- 25 février 1992 : décret 92-185 modifiant la nomenclature des installations classées.
- 3 janvier 1992 : loi 92-3 sur l'eau.

Pour en savoir plus

CHAUVET (M.) et OLIVIER (L.), *La Biodiversité enjeu planétaire*, Éd. du Sang de la Terre, 1993.

Économie rurale, *L'Agriculture et la gestion des ressources renouvelables*, n° 208-209, mars-juin 1992.

BAUDRY (J.), *Écologie et friches dans les paysages agricoles*, La Documentation française, 1993.

Cemagref, *Actes du colloque Eau et Agriculture*, Paris, mars 1990.

Collectif, *Agriculture, environnement et sociétés*, Actes du colloque de la Cité des sciences de la Villette, ministère de la Recherche, 1993.

ABRASSART (J.) et al., *Bilan global de l'azote, phosphore et potassium. Méthode pour une évaluation à différentes échelles*, information technique du Cemagref, septembre 1993.